

Initiation tir sur cible

(L'enfant n'a pas pied)

Phase 2

Le public :

**LES ENFANTS FFESSM
(à partir de 12 ans)**

Les pré-requis :

- L'enfant doit être capable de faire une dizaine de mètres en apnée.
- L'enfant a déjà suivi une initiation avec le matériel sécurisé.



photo REVA 2008

Les objectifs de l'activité :

- Faire découvrir d'une façon ludique le tir sur cible subaquatique.
- Cet atelier a pour objectif de faire découvrir la visée dans le respect des règles de sécurité.

Matériel à prévoir :

- Un pas de tir sécurisé avec cibles basculantes (voir fiche matériel)
- Une arbalète d'initiation deuxième génération (voir ci-dessous)
- Une gueuse.
- Prévoir une ceinture avec 1 ou 2 kg de plombs en cas de surcharge pondérale de l'enfant.



Organisation du bassin :

- Un encadrant par poste de tir.
- Le matériel est positionné dans 2m à 2,50m de profondeur.
- Les enfants ont leur matériel piscine.



Déroulement de l'activité

- L'enfant a déjà effectué plusieurs tirs avec l'arbalète d'initiation première génération.
- L'encadrant explique la visée il montre le viseur (œilleton et guidon).
- L'encadrant effectue un tir.
- L'encadrant arme l'arbalète. L'enfant part de la surface avec l'arbalète, il tir puis remonte.
- L'encadrant étant à côté de lui, l'enfant réarme et effectue un tir.
- On recule un peu jusqu'à être à une dizaine de mètres de la cible. De façon à avoir un petit parcours en apnée.
- Si l'enfant a tout compris, l'adulte se recule, il sort du champ de vision de l'élève qui a alors le sentiment d'être « tout seul » et donc d'être responsable de son matériel et de son utilisation. « *Voilà, tu as tout compris, je te laisse faire quelques tirs* ».

On ne passe au cycle suivant que si le cycle précédent est bien assimilé !!!